

Communiqué de presse du 17 mars 2017

## **Allègement de la prime des jeunes adultes: un pas dans la bonne direction**

Le parlement a mis sous toit, ce vendredi 17 mars, une réforme importante de la LAMal, qui vise à un allègement de la prime des jeunes adultes, âgés entre 19 et 25 ans. En effet, le montant de celle-ci n'entre que pour un tiers dans la couverture des coûts de la santé réellement occasionnés par cette catégorie d'âge, le reste va à la solidarité nationale. Dans le même temps, il a décidé que l'argent ainsi économisé par les cantons devait être investi dans un subventionnement accru des primes des enfants et des jeunes en formation, au sein de familles à faible revenu. Le Groupe Mutuel se réjouit de cette avancée, en particulier la réduction des primes des jeunes adultes. Depuis des années, il en soutient le principe, au titre d'un rééquilibrage de la solidarité intergénérationnelle.

L'idée de constituer des classes d'âge supplémentaires pour rééquilibrer la solidarité intergénérationnelle est un objectif défendu depuis de nombreuses années par le Groupe Mutuel. Ses premières démarches, dans ce sens, remontent à 10 ans. Sans succès, au début, l'idée a fait son chemin. En effet, avec la progression régulière des coûts de la santé, il devenait de plus en plus évident que les jeunes adultes payaient un tribut trop lourd à la solidarité intergénérationnelle, par le biais du mécanisme de la compensation des risques (CDR). Leur prime est ainsi trois fois plus élevée que les coûts réels qu'ils occasionnent au sein de cette catégorie d'âge.

Afin d'alléger le fardeau économique pesant sur eux et, partant, sur leurs familles, le Groupe Mutuel a régulièrement défendu l'idée d'une introduction de classes d'âge supplémentaires dans le mécanisme d'établissement de la prime. Dans cet esprit, il avait proposé la création de deux classes d'âge supplémentaires, pour les 19 à 25 ans et les 26 à 35 ans. Vertement critiquée au début, cette idée a fait son chemin, pour être reprise, partiellement, par le parlement.

Le parlement a ainsi décidé que les jeunes de 19 à 25 ans verraient leur prime de base LAMal réduite. Ce faisant, il tient compte de l'évolution démographique où les jeunes adultes, proportionnellement toujours moins nombreux que leurs aînés, verront une réduction du montant qu'ils versent au titre de la solidarité entre les générations. Le rabais moyen sur les primes devrait ainsi atteindre, selon certaines prévisions, 92 francs. Cette réduction serait compensée par une hausse de 10 francs de la prime des adultes. Compte tenu des critiques émises au départ de sa réflexion, le Groupe Mutuel se réjouit de cette avancée, même s'il aurait souhaité l'établissement de deux classes d'âge.

Selon les vœux du parlement, les montants ainsi économisés au titre du subventionnement des primes devront servir à alléger celle des enfants et des jeunes en formation. A l'occasion de ce débat, il a finalement renoncé, contrairement à son idée de départ, à introduire une compensation des risques pour les enfants, ce que salue le Groupe Mutuel.

---

### **Personne de contact pour les médias**

Yves Seydoux, Responsable Communication Groupe Mutuel, Tél. 058 758 39 15, Mobile 079 693 25 64,  
[yseydoux@groupemutuel.ch](mailto:yseydoux@groupemutuel.ch)

---

### **Le Groupe Mutuel, Association d'assureurs**

Dans le domaine de l'assurance de base, le Groupe Mutuel compte plus de 1,2 million d'assurés, plus de 1,4 million dans l'assurance-maladie en général ainsi que 19'000 entreprises clientes, représentant au total un chiffre d'affaires de 5,4 milliards de francs.

Les clients disposent d'une palette complète d'assurances-vie pour couvrir divers risques et pour leur prévoyance individuelle ainsi que de la nouvelle gamme d'assurances de patrimoine (protection juridique, inventaire du ménage et responsabilité civile privée).

**Aux entreprises**, les assureurs-maladie membres du Groupe Mutuel proposent des assurances indemnité journalière maladie selon la LAMal et la LCA ainsi que l'assurance-accident selon la LAA. De plus, le Groupe Mutuel gère deux fondations de prévoyance professionnelle: Groupe Mutuel Prévoyance GMP et Mutuelle Valaisanne de Prévoyance.